

PROPOSITIONS DES VETERINAIRES PRATICIENS POUR LA SURVEILLANCE SANITAIRE ET LES SOINS DE LA FAUNE SAUVAGE

Proposition commune de :

RFVPFS : Réseau Français des Vétérinaires Praticiens pour la Faune Sauvage

GEEFSM : Groupe d'Etudes sur l'Eco-pathologie de la Faune Sauvage de Montagne

SNVEL : Syndicat National des Vétérinaires d'Exercice Libéral

SNGTV : Société Nationale des Groupements Techniques Vétérinaires

AFVAC : Association Française des Vétérinaires pour Animaux de Compagnie

Proposition présentée aux Etats généraux du sanitaire, sous-groupe Faune sauvage, au ministère de l'Agriculture, le 24 mars 2010.

Introduction

Les animaux sauvages sont *res nullius* en droit, donc du ressort de la collectivité. Quand ils sont "en détresse" pour quelque raison que ce soit (atteinte individuelle ou catastrophe écologique), ils nécessitent une prise en charge spécifique par des actes vétérinaires. Ces actes ont un double intérêt, pour la surveillance sanitaire de la faune sauvage d'une part, pour la conservation de la biodiversité d'autre part.

Globalement on peut qualifier ces actes de soins à la faune sauvage, même si ce terme est un peu trop restrictif. Cela inclut une consultation dans le but de faire : une diagnose d'espèce (si elle n'est pas déjà faite), un diagnostic de la cause d'atteinte de l'animal (participant donc à la surveillance épidémiologique), une évaluation de l'état de l'animal et de ses chances de retour dans la nature. Les soins dans la structure vétérinaire comprennent : le soulagement de la douleur, et au besoin l'euthanasie, les premiers soins conservatoires des chances de guérison, puis ultérieurement, en collaboration avec les centres de sauvegardes, les traitements en vue de leur réhabilitation à la vie sauvage au plus vite.

Les vétérinaires praticiens peuvent compléter très efficacement les réseaux actuels de surveillance sanitaire de la faune sauvage, par un apport à la fois quantitatif et qualitatif. Leurs compétences en pathologie animale, qui est le cœur de leur métier, leur maillage territorial y compris urbain, le nombre important d'animaux reçus, qui sont déjà une sélection d'animaux sauvages à problème, le large panel des espèces, le recueil d'animaux encore vivants permettant l'observation de signes cliniques et la surveillance syndromique : tout cela peut être une contribution unique à la surveillance sanitaire de la faune sauvage autochtone, à laquelle s'ajoute également celle de la faune sauvage exotique importée légalement ou illégalement comme nouveaux animaux de compagnie.

Les vétérinaires praticiens peuvent et veulent assumer la mission de service public de prise en charge initiale, surveillance sanitaire et soins à la faune sauvage. Le grand public et les pouvoirs publics se tournent déjà vers eux depuis très longtemps pour la prise en charge des animaux sauvages en détresse. Mais les vétérinaires praticiens souhaitent une meilleure organisation de la surveillance sanitaire nationale et européenne, avec une meilleure utilisation de leur potentiel.

Toutefois, les vétérinaires praticiens ne peuvent et ne veulent assumer cette mission gratuitement et à leur frais. Ils demandent donc un accord cadre de fonctionnement avec rémunération de leurs actes par les pouvoirs publics. L'utilisation du mandat sanitaire, qui a déjà fait ses preuves pour le

contrôle des maladies réglementées, semble une solution simple et économique pour la surveillance sanitaire de la faune sauvage. Sur ce modèle, un mandat écologique pourrait être créé pour les actes relevant de la conservation de la biodiversité.

LA SURVEILLANCE SANITAIRE DE LA FAUNE SAUVAGE

L'état sanitaire de la faune sauvage est important à connaître pour plusieurs raisons, indépendamment des questions de recherches « fondamentales » d'inventorisation des différents agents pathogènes présents chez les espèces de la faune sauvage.

• Faune sauvage sentinelle de l'environnement.

Une des premières raisons est de considérer la faune sauvage comme sentinelle de l'environnement dans lequel nous vivons, bio-indicateurs des pollutions ou des risques d'épizooties (Moutou, 2000). En effet, certains animaux de la faune sauvage peuvent être plus sensibles à certaines maladies et permettre donc le déclenchement d'alerte précoce (les exemples les plus connus sont les intoxications aux pesticides).

• Impact économique sur la faune domestique

Les maladies de la faune sauvage peuvent aussi se transmettre à la faune domestique et poser des problèmes d'ordre économique (exemples : peste porcine classique, fièvre aphteuse).

• Maladies zoonotiques et santé publique

Certaines peuvent également se transmettre à l'Homme et poser alors des problèmes de santé publique (exemples : la rage selvatique et des chiroptères, les brucelloses, le West-Nile).

• Facteurs de risque dans les maladies émergentes

Pour toutes ces raisons, il est fondamental de suivre l'état sanitaire de la faune sauvage. Dans la prévision du danger de maladies émergentes, Artois (2003) insiste également sur la nécessité d'étudier la faune sauvage comme facteur de risque (dans le cas de la faune sauvage réservoir naturel), et particulièrement la faune sauvage affectée par les changements climatiques globaux (changements climatiques, déforestation...). Selon lui, la prévention de ces risques passe par une meilleure connaissance de la prévalence des maladies de la faune sauvage et par une analyse spatiale de cette prévalence : il est nécessaire d'utiliser comme indicateurs de risques des espèces faciles à échantillonner, présentant des marqueurs d'infection identiques à ceux utilisés en routine pour la faune domestique ou l'Homme, et exposé à la source d'infection de manière régulière. Si les espèces sont non sensibles à la maladie étudiée, ce sont des traceurs de l'infection ; s'ils sont sensibles ce sont des sentinelles.

• Impact sur les populations d'animaux sauvages

Enfin, les maladies de la faune sauvage peuvent avoir des conséquences sur les populations animales en affectant leur dynamique. Certaines intoxications peuvent compromettre la reproduction et donc limiter les populations d'espèces menacées. D'autre part, il est clair maintenant que les parasites (au sens large du terme c'est à dire englobant les microparasites que sont les virus, les bactéries, les protozoaires et les macroparasites que sont les helminthes ou les arthropodes) régulent les populations des hôtes qui les hébergent, et ce, même si la prévalence apparente de leur présence est faible (Tompkins et coll., 2002).

• Importance pour la gestion des espaces naturels

Les gestionnaires de zones naturelles doivent connaître les maladies de la faune sauvage pour éventuellement gérer le milieu et les populations en conséquences (cas par exemple du botulisme) (Martineau, 2001). Tout comme la faune domestique peut être contaminée par la faune sauvage, la faune sauvage peut être contaminée par la faune domestique ou par l'Homme, si des espèces sauvages « naïves » se retrouvent en contact d'organismes contaminés « sains » : c'est ce qui a été montré par exemple avec une contamination de Manchot empereur (*Aptenodytes forsteri*) en Antarctique par des salmonelles (Olsen et coll., 1996).

• Augmentation des connaissances médicales

Une dernière raison pour l'étude de l'état sanitaire se rapproche de l'intérêt de la recherche fondamentale. Lors de grandes catastrophes écologiques comme les déversements accidentels d'hydrocarbures ou des épizooties de la faune sauvage, les vétérinaires impliqués dans la réhabilitation de la faune sauvage sont confrontés aux problèmes du manque de normes médicales des espèces sauvages : l'acquisition de données concernant les parasites, bactéries, virus habituellement présents chez les espèces sauvages permet de prévoir des mesures appropriées, à la fois pour protéger les personnes s'occupant des animaux en détresse et les élevages d'animaux domestiques voisins, mais également de mieux adapter les traitements (certains virus ou bactéries peuvent être non pathogènes pour les animaux de la faune sauvage mais fortement pathogènes pour des animaux de la faune domestique et vice versa).

APPORTS POSSIBLES DES VETERINAIRES PRATICIENS DANS LE DISPOSITIF DE SURVEILLANCE SANITAIRE DE LA FAUNE SAUVAGE

La liste des motifs ci-dessus montre bien que les vétérinaires, dont le cœur de métier est la pathologie animale, doivent avoir toute leur place dans ces dispositifs de surveillance sanitaire.

Des réseaux d'épidémiosurveillance de la faune sauvage existent à l'échelle nationale et commencent à se former à l'échelle européenne. La contribution des vétérinaires praticiens est sous-utilisée dans les réseaux actuels. Or leur contribution pourrait compléter et enrichir les suivis actuels, à la fois quantitativement et qualitativement. Les milliers d'animaux reçus par les vétérinaires praticiens chaque année sont actuellement très peu exploités, faute de moyens, même si une partie est maintenant recensée sur une base de donnée grâce à l'initiative du RFVPPS. Alors même que ces animaux trouvés en détresse dans la nature sont déjà une « sélection » d'animaux à problème ! De plus le panel d'espèces reçues est beaucoup plus large que dans les réseaux comme le SAGIR où domine nettement les espèces classées gibier. Les vétérinaires praticiens couvrent également les zones urbaines dont la faune sauvage est moins étudiée. Certaines pathologies sont bien plus facilement suspectées ou identifiées par les signes cliniques observables sur un animal encore vivant et plus sur un cadavre (botulisme par exemple). Le recueil d'animaux encore vivants rend possible la surveillance syndromique.

En plus de la faune sauvage autochtone, les vétérinaires praticiens reçoivent en consultation des animaux sauvages exotiques importés légalement ou illégalement pour servir d'animaux de compagnie, pouvant assurer là aussi une surveillance sanitaire.

Les vétérinaires praticiens sont également compétents pour réaliser des autopsies et des prélèvements, et orienter les analyses de laboratoire comme ils le font quotidiennement sur les animaux domestiques. Ce qui pourrait être utilisé face à la diminution du nombre de laboratoires départementaux pour éviter des transports trop éloignés de cadavres, et favoriser l'envoi postal uniquement des prélèvements.

Actuellement des échanges sont en cours pour essayer de formuler une base de données commune entre le SAGIR et les vétérinaires praticiens. Mais cette réflexion doit peut-être être encore plus large, dans le cadre du renseignement et de l'exploitation d'une base de données nationale et européenne de la surveillance sanitaire de la faune sauvage.

ACTIONS DES VETERINAIRES PRATICIENS POUVANT PARTICIPER A LA CONSERVATION DE LA FAUNE SAUVAGE ET DE LA BIODIVERSITE

Soins aux animaux de faune sauvage en vue de leur relâcher dans la nature

Le but principal des soins à la faune sauvage en détresse est le retour de ces animaux dans la nature. Ce but ne peut malheureusement être atteint que dans une minorité de cas : seulement 30 à 60% des animaux passant en centre de sauvegarde sont relâchés, mais bien d'autres n'y arrivent même pas,

soit par décès spontané soit par euthanasie avant transfert dans ces structures. Parmi les relâchés, un certain nombre décéderont quand même ultérieurement.

Après de nombreuses années de recul, le travail du vétérinaire praticien dans ce domaine peut être séparé en 5 aspects.

a. Répondre à la souffrance de l'animal en détresse

C'est une préoccupation légitime de la plupart des humains occidentaux. Le vétérinaire met en œuvre ses connaissances pour limiter la douleur et la souffrance physiologique. C'est de la protection animale de base.

Il faut par contre expliquer que ces animaux sauvages doivent vivre dans la nature, et que l'euthanasie est pratiquée, sauf exceptions, pour tous ceux dont le pronostic signifie que leur vie en nature est impossible.

b. Surveillance épidémiologique de la faune sauvage

Cela semble actuellement une raison majeure de cette action. Par le diagnostic précis des causes d'arrivée en soins, qui sont un reflet de ce qui se passe dans la nature, on dispose potentiellement d'un signal d'alarme des atteintes aux oiseaux, mammifères, reptiles et batraciens sauvages, qui permet ensuite d'alerter les institutions ou le public.

Cet outil est pour le moment largement sous-utilisé faute de moyens essentiellement financiers car il y a très peu de limites techniques aux diagnostics actuellement. Il faudrait également organiser la surveillance passive et surtout des plans qui amélioreraient la détection de problèmes particuliers.

c. Impact sur les populations sauvages par relâcher d'animaux revalidés

L'impact direct des soins aux animaux sauvages en détresse sur leur population est en général nul. A cela plusieurs raisons dont le plus faible taux de survie après relâcher et la dynamique des populations.

Parfois cela a son importance directe par l'individu relâché chez une espèce à très faible effectif, ou indirecte par le stock d'animaux gardé en captivité pour un programme donné (vautour fauve, vautour moine, gypaète, faucon crécerellette, aigle de Bonelli, etc...). L'action du vétérinaire, et du centre de sauvegarde qui a fait la revalidation de l'animal, participe alors à la protection de la nature et au maintien de la biodiversité.

d. Information du public

Les vétérinaires et leurs équipes qui reçoivent ces animaux dispensent beaucoup d'informations sur la biologie des animaux, la réglementation, les causes d'atteinte à la nature, etc. Ils informent les découvreurs sur les animaux à ne pas ramasser.

Certains encadrent des formations de membres d'associations, de réseaux spécialisés ou de vétérinaires. Ils ont dans ces cas un rôle éducatif important.

e. Autres acquisitions de connaissances

Les animaux en soins pourraient être utilisés, sans aucune souffrance pour eux, pour améliorer nombre de nos connaissances. Ce recueil de données gagnerait à être mieux organisé, standardisé et partagé. Voici quelques exemples qui ont déjà été mis en œuvre en équipes pluridisciplinaires: pose de balise pour le suivi migratoire, prélèvements pour études génétiques, mesures de biométrie, étude des mues, invention de techniques d'ostéosynthèses spécifiques aux oiseaux, etc... Les vétérinaires participent dans ce cas au progrès scientifique et technique.

Il est important de noter que le but ne peut être de garder ces animaux, même invalides, comme animaux de compagnie ou en simple captivité. La loi l'interdit formellement pour la quasi-totalité des espèces qui sont reçues dans ce cadre, même en cas de demande du découvreur de l'animal. Les animaux qui le nécessitent doivent transiter dans un centre de sauvegarde agréé.

Intervention en cas de catastrophe écologique

En cas de catastrophe écologique impliquant une morbidité et/ou une mortalité importante d'animaux de la faune sauvage, la biodiversité peut être menacée ainsi que la santé des animaux domestiques et de l'Homme. Les vétérinaires doivent participer à la réponse mise en place dans le cadre des plans de secours.

Dans le cadre d'une marée noire par exemple, on peut définir une « réponse faune sauvage professionnelle » (Guide IPIECA) comme une action rationnellement planifiée et exécutée dont l'objectif est de :

- Minimiser les impacts de la marée noire sur la faune sauvage
- Collecter systématiquement des données qui pourront permettre d'évaluer l'impact de la marée noire sur la faune sauvage
- S'assurer que tous les animaux mazoutés vivants seront traités « humainement »
- Décrire clairement une hiérarchisation où tous les postes clé sont identifiés et compris
- Contrôler les coûts et être en concordance avec les critères internationaux de compensation
- Maximiser la sécurité et la santé humaine et de l'environnement.

Pour tous ces items, le vétérinaire praticien peut et doit intervenir, sous couvert d'un mandat sanitaire. Un grand nombre de vétérinaires praticiens sont déjà formés sur la faune sauvage et facilement mobilisables sur tout le territoire.

Actions dans la gestion des conflits faune sauvage - faune domestique

Les conflits entre la faune domestique et la faune sauvage peuvent apparaître dans les zones de contact entre des populations concurrentes ou entre prédateurs et proies (loup, lynx, ours...). A l'interface ville-campagne, le vétérinaire praticien, par sa connaissance des animaux domestiques peut participer à la gestion des conflits. Ainsi par exemple, la SNGTV a initié une étude sur l'impact de la prédation par les vautours sur les petits ruminants (voir notamment Joncour et coll., 2008). Il semble en effet pertinent que les vétérinaires sanitaires puissent intervenir en qualité d'experts sur ces dossiers sensibles, étant donné le nombre potentiel de conflit d'intérêts.

Tout peut être à l'origine de conflits entre faune sauvage et faune domestique: « pullulations » des campagnols, limitation des sangliers en zones rurales ou péri-urbaines, méconnaissance de l'avifaune charognarde, gestion écologique des rongeurs dans les exploitations agricoles, protection des troupeaux contre les grands prédateurs, etc..., ou entre faune sauvage et d'autres intérêts de l'espèce humaine : nuisances des goélands, etc.

Les vétérinaires sont des interlocuteurs de choix en ce domaine, à l'interface de l'agriculture, de l'animal domestique, des populations humaines, et du monde sauvage. Ils connaissent la complexité des écosystèmes domestiques et sauvages, et des systèmes économiques.

PROPOSITION D'UTILISATION DU MANDAT SANITAIRE ET DU MANDAT ECOLOGIQUE

Mandat sanitaire

Le mandat sanitaire, contrat entre l'état et les vétérinaires praticiens libéraux pour l'établissement d'une mission précise de santé animale et/ou de santé publique, a fait ses preuves depuis des décennies pour le contrôle des grandes maladies de l'élevage.

Il serait facilement utilisable dans le cadre de la surveillance sanitaire de la faune sauvage : ce mandat pourrait être attribué à certains vétérinaires praticiens, volontaires, préalablement formés, et selon un maillage territorial judicieux.

La mission devrait être précisément définie ainsi que ses limites, avec une description détaillée des actes à réaliser et leur rémunération.

La rémunération serait conditionnée au renseignement correct de la base de données permettant l'exploitation de l'information sanitaire collectée.

On peut imaginer la liste des actes suivante :

Actes relevant d'un mandat sanitaire pour la surveillance sanitaire de la faune sauvage :

- une diagnose d'espèce (si elle n'est pas déjà faite) (primordiale à toute surveillance épidémiologique)
- un diagnostic de la cause d'atteinte de l'animal par :
examen clinique (diagnostic précis ou surveillance syndromique),
radiographie dans certains cas (corps étranger, trauma, certaines intoxications ou maladies infectieuses, tir,...)
- analyses dans la structure vétérinaire dans certains cas (parasitologie, biochimie, hématologie)
- le soulagement de la douleur, et au besoin l'euthanasie
- les prélèvements pour analyses dans les laboratoires prévus par le réseau
- les autopsies qui pourraient être réalisées
- le stockage des cadavres jusqu'à expédition en laboratoire ou équarrissage
- les frais d'expéditions de prélèvements ou de cadavres
- le renseignement des informations dans la base de données

Mandat écologique

Ce mandat écologique serait à inventer, sur le même fonctionnement que le mandat sanitaire : contrat entre l'état et les vétérinaires praticiens libéraux pour la réalisation d'une mission précise liée à la conservation de la biodiversité. Là encore la mission et ses limites doivent être précisément définies.

Comme les vétérinaires le font déjà, il y a sans doute une hiérarchisation des priorités et des moyens engagés en fonction de différents critères : espèce, pronostic médical, existence de programme, etc...

On peut imaginer la liste suivante, non exhaustive, des actes qui pourraient relever de ce mandat écologique :

Actes relevant d'un mandat écologique pour la conservation de la biodiversité :

- les premiers soins conservatoires des chances de guérison
- l'hospitalisation temporaire avant transfert dans un centre de sauvegarde
- les actes réalisés pour et dans les centres de sauvegarde, en vue de la réhabilitation à la vie sauvage des animaux reçus (actes médicaux y compris euthanasie, actes chirurgicaux, fourniture de médicaments, encadrement des soins infirmiers, surveillance sanitaire de l'établissement), que l'établissement soit permanent, ou provisoire en cas de catastrophe écologique.
- l'accueil téléphonique, les conseils et l'information du public sur les espèces apportées, les menaces qui pèsent sur eux, les moyens de préserver ces animaux, le retour d'information aux découvreurs
- l'expertise en cas de conflit impliquant la faune sauvage
- les captures pour translocation
- etc...

Formation des vétérinaires

La reconnaissance officielle et la rémunération des actes permettraient de faire rentrer les formations sur la faune sauvage dans le dispositif actuel de financement de la formation continue vétérinaire, sans aucun coût supplémentaire pour l'état ou les réseaux de surveillance.

COORDONNEES DES ORGANISMES COSIGNATAIRES

RFVPPS : Réseau Français des Vétérinaires Praticiens pour la Faune Sauvage
10 place Léon Blum, 75011 PARIS. Tel : 04 68 48 50 50. www.vetopro.fr
GEEFSM : Groupe d'Etudes sur l'Eco-pathologie de la Faune Sauvage de Montagne
Laboratoire départemental vétérinaire et Hygiène alimentaire
5, rue des Silos BP63 05002 Gap cedex. Mel: idvha05@wanadoo.fr
SNVEL : Syndicat National des Vétérinaires d'Exercice Libéral
10 place Léon Blum, 75011 PARIS. Tel : 01 44 93 30 00. www.vetopro.fr
SNGTV : Société Nationale des Groupements Techniques Vétérinaires
5 rue Moufle, 75011 PARIS. Tel : 01 49 29 58 58. www.sngtv.org
AFVAC : Association Française des Vétérinaires pour Animaux de Compagnie
40 rue de Berri, 75008 PARIS. Tel : 01 53 83 91 60. www.afvac.com

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Artois M. 2003. *La faune sauvage, indicateur possible du risque de maladie émergente ?* Communication aux journées scientifiques de l'AESA et de l'AEEMA, 22-23 mai 2003.
- Guide IPIECA, 2004. Manuel de planification de la prise en charge de la faune polluée, guide n°13, IPIECA édition.
- Joncour G., Le Dréan-Quéneec'hdu S., Jallu F. 2008. Premiers résultats de l'enquête SNGTV 2007-2008, dans 15 départements, en clientèle vétérinaire, concernant l'implication potentielle du vautour fauve (*Gyps fulvus*), dans les sinistres qui lui sont imputés chez les animaux de rente. In Actes Ve Congrès international sur les animaux sauvages et exotiques, Paris – France, 20 - 22 mars 2008.
- Joncour G., Le Dréan-Quéneec'hdu S., sous presse. Exposition de la faune sauvage aux traitements vétérinaires ou phytosanitaires- et ses conséquences, à travers quelques exemples. In Actes des journées nationales des groupements techniques vétérinaires, 26-28 mai 2010, Lille.
- Martineau D., 2001. *Pathologie de la faune et de l'environnement*. Faculté de médecine vétérinaire, Université de Montréal, Canada. 134 p.
- Moutou F., 2000. Dissémination des agents pathogènes chez les oiseaux d'eau et marins. In *Colloque « Gestion et pathologie des oiseaux d'eau et marins, 15 ans du centre de soins de l'Ecole Nationale Vétérinaire de Nantes »*. éd. Nantes, Merial, 19-21.
- Olsen B., Bergström S., Mc Cafferty D.J., Sellin M., Wiström J., 1996. *Salmonella* Enteritidis in Antarctica: zoonosis in Man or humanosis in Penguins. *The Lancet*, 348, 9037, 1319-1320.
- Tompkins D.M., Dobson A.P., Arneberg P., Begon M.E., Cattadori I.M., Greenman J.V., Heesterbeek J.A.P., Hudson P.J., Newborn D., Puglies A., Rizzoli A.P., Rosà R., Rosso F., Wilson K., 2002. Parasites and host population dynamics. In *The ecology of wildlife diseases*. P.J. Hudson, A. Rizzoli, B.T. Grenfell, H. Heesterbeek, A.P. Dobson ed., Oxford university Press, Oxford, 45-62.

A lire également

- Accueil et soins des animaux sauvages : guide du vétérinaire" (1re partie) ; Dépêche technique vétérinaire, 2008, coord. JM Péricard.
- Etat sanitaire de la faune sauvage dans les pays de la Loire : synthèse des connaissances. Rapport pour les ORGFH 2005, Centre de soins de l'Ecole Nationale Vétérinaire de Nantes.
<http://www.animal-services.com/vautours>
- Guide de création d'un centre de sauvegarde 2002, publication de l'observatoire des marées noires, LPO coord.
- Handbook of good practice for the rehabilitation of oiled birds in the aftermath of an oilspill incident, 2007, sea alarm publication.